



Commune d'Eysins

Préavis municipal n°35

Au Conseil communal

Concernant : Demande de crédit de Fr. 597'000 pour la réfection de la toiture du collège et la pose de panneaux photovoltaïques.

Délégué municipal :

Monsieur Franz Kneubühler, Municipal

Eysins, le 30 mars 2015

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

En 2011, nous vous avons présenté un préavis pour l'isolation périphérique de l'enveloppe et des parties vitrées du collège.

L'isolation et la réfection de la toiture sont la deuxième étape des travaux d'assainissement du bâtiment.

Une troisième étape consistera à changer la chaudière.

Nous profitons de cette occasion pour installer des panneaux photovoltaïques sur la partie la mieux exposée de la toiture.

Procédure

Vu la nature de l'ouvrage et les montants en jeu, il a été nécessaire d'organiser une procédure d'appel d'offres ouverte. Faute d'expérience, nous avons fait appel à la société Vallat Partenaires spécialiste en la matière. Quatre réponses nous sont parvenues. C'est le consortium Volet Charpentier SA/Eco-Soluce Sàrl qui a obtenu la meilleure note.

Les travaux

Il s'agit de refaire et d'augmenter l'isolation thermique de la toiture en atteignant une valeur U inférieure à 0,20, permettant d'obtenir un subside d'environ Fr. 30'000 et de remplacer les tuiles Eternit amiantées et endommagées par la grêle.

Il nous a paru opportun de procéder simultanément à la pose de panneaux solaires photovoltaïques.

Pour ces derniers, deux types d'aides financières sont disponibles :

- La rétribution au prix coûtant (RPC) qui est de 24 centimes par KWh produit.
- Une rétribution unique égale, au maximum, à 30 % du prix de l'installation, avec la possibilité d'auto-consommer le courant produit. Le solde étant vendu au prix du marché, soit actuellement 10 centimes le KWh. Ce choix n'est possible que si la puissance est inférieure à 30 KW.

Vu l'épuisement des crédits alloués à la RPC, l'incertitude des conditions de leur renouvellement et la longue liste d'attente, nous avons opté pour la deuxième solution qui offre des avantages concrets.

La surface de l'installation prévue est de 191 m² pour une puissance nominale de 29.9KW, la production annuelle attendue est d'environ 31'000 KWh

Coût des travaux

Procédure d'appel d'offre	Fr. 30'000.00
Echafaudage façade et toiture	Fr. 21'227.00
Ferblanterie	Fr. 57'442.00
Installation paratonnerre	Fr. 17'909.00
Démontage toiture	Fr. 64'985.00
Sous-couverture isolante	Fr. 144'804.00
Couverture en Swisspearl Eternit 40 x 72	Fr. 105'146.00
Serrurerie, vitrage	Fr. 30'950.00
Installation solaire, photovoltaïque	Fr. 75'000.00
	<hr/>
Sous-total	Fr. 540'463.00
./.. Rabais	Fr. 10'349.00
T.V.A. 8 %	Fr. 40'570.00
Divers et Imprévus	Fr. 19'316.00
	<hr/>
TOTAL GENERAL	Fr. 597'000.00

Du montant des travaux ci-dessus il y aura lieu de déduire les subsides pour l'installation photovoltaïque, l'isolation de la toiture et de l'indemnité de l'ECA pour couvrir une partie des frais liés aux dégâts causés par la grêle en juin 2013.

Financement

Il est prévu de financer ces travaux par les liquidités courantes, avec amortissement sur 30 ans.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le préavis municipal No 35 concernant la demande de crédit de Fr. 597'000.- pour la réfection de la toiture du collège et la pose de panneaux photovoltaïques.
- ouï le rapport de la commission des travaux et le rapport de la commission des finances
- attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

d'adopter le préavis municipal No 35 tel que présenté

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 30 mars 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

La Secrétaire


G. Rochat




J. Genoud